

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 12 avril 2024  
Délibération n°8

L'An deux mille vingt-trois le douze avril à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le vingt-neuf mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Étaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - MOUGIN Rémi - VERNET Laurent - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard - PRAT Christelle

**Absents** :

**Procurations** : JEANNE Virginie à GRANET Alice - GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS COMMUNAUX**

Madame le maire propose au conseil une modification du tableau des effectifs des agents communaux, en vue de permettre l'avancement de grade de plusieurs agents, de créer un poste dans le cadre du remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite et de supprimer un poste inscrit au tableau des effectifs mais non pourvu.

Cette évolution conduit à :

- La création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet.
- La suppression de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et la création en lieu et place de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet.
- La création d'un poste d'adjoint administratif.
- La suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, non pourvu.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le tableau des effectifs des agents communaux arrêté à la date du 12 avril 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Elle propose que le tableau des effectifs ainsi modifié entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

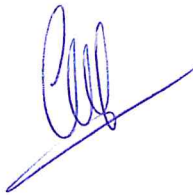
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,  
**Vu** le code général de la fonction publique ;  
**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;  
**Vu** la saisine du comité social territorial et sous réserve de son avis favorable ;  
**Vu** la délibération n°7 du 23 novembre 2023 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Approuve** l'exposé du Maire,
- **Approuve** le tableau des effectifs des agents communaux arrêté à la date du 12 avril 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Dit** que le tableau des effectifs ainsi modifié entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- **Dit** que la présente délibération remplace et annule la délibération n°7 du 23 novembre 2023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**



**La secrétaire de séance**  
**Maryline FISCHER**

